



MARCHES DE SERVICES

Société d'Exploitation des Ports du Déroit Boulogne-sur-Mer Calais

**Service commande publique
24 boulevard des Alliés
62100 CALAIS**



Date et heure limites de réception des candidatures

18 décembre 2017 à 12 Heures

Notice descriptive pour l'appel à candidature

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES</u>	3
<u>ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES</u>	5
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	5
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	5
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	7

PIECES A FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la recherche d'un prestataire dans le cadre d'une garantie prévoyance pour son personnel non cadre des ports de Boulogne sur mer et Calais. L'effectif non cadre est de 670 personnes.

La prévoyance devra traiter trois points essentiels :

- Garantie incapacité et invalidité
- Garantie rente d'éducation
- Garantie rente de conjoint

Le tableau joint en annexe reprend la description des garanties envisagées.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Conditions de participation des concurrents

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Article 2 : Conditions de la consultation

Les principales conditions de la consultation sont reprises dans l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP (voir avis joint).

Compte tenu des délais très courts le cahier des charges sera adressé aux candidats par mail.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit de négocier avec les candidats présentant les meilleures offres. Dans ce cadre les candidats pourront présenter leur offre et donner toutes précisions utiles lors d'un (voir plusieurs) entretien(s). A l'issue de ce (ou ces) entretien(s) ils feront parvenir une offre définitive.

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

Article 3 : Présentation des candidatures

Les pièces des candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidats et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Autres renseignements demandés :

- Tous documents permettant de vérifier l'habilitation ou l'agrément à exercer l'activité professionnelle concernée par le présent marché.

Enfin le candidat présentera tout autre renseignement qu'il jugera utile pour appuyer sa candidature. Il précisera également les coordonnées de la personne responsable en charge du dossier ainsi l'adresse électronique à laquelle les documents pourront être envoyés.

Article 4 : Sélection des candidatures

La sélection des candidatures seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Candidature pour la garantie prévoyance pour le personnel de la SEPD

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Société d'Exploitation des Ports du Détroit Boulogne-sur-Mer Calais
A l'attention du Service de la commande publique**

Par courrier postal :
24 boulevard des Alliés
62100 CALAIS

Ou

Par dépôt :
54 rue du quai de la Loire
62100 Calais

6.2 – Transmission électronique

L'entité adjudicatrice préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (un fichier comportant les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats pourront s'adresser aux personnes désignées ci-après :

Renseignement(s) administratif(s) :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit
Boulogne-sur-Mer Calais
Service Commande Publique
54 rue du quai de la Loire
62100 Calais
Hervé VERITE
tel : 03.21.99.62.58
courriel: herve.verite@portboulognecalais.fr

Renseignement(s) technique(s) :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit
Boulogne-sur-Mer Calais
Service Ressources Humaines
54 rue du quai de la Loire
62100 Calais
Guillaume FALEMPI
Tel : 03.21.46.29.64
Courriel :
guillaume.falempin@portboulognecalais.fr
Ou
Philippe DEBOVE
tel : 03.21.46.29.19
courriel :
philippe.debove@portboulognecalais.fr

7.2 - Voies et délais de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le Tribunal territorialement compétent est le :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis n°17-170870

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/17-170870/officiel>

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **62**

Annonce No **17-170870**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Société d'explo. des ports du détroit.
Correspondant : M. Verite Hervé, 54 rue du quai de la Loire 62100 Calais, tél. : 03-21-99-62-58,
courriel : herve.verite@portboulognecalais.fr.
Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Activités portuaires.

Objet du marché : **garantie prévoyance pour le personnel non cadre de la SEPD.**

Catégorie de services : 6a.

CPV - Objet principal : 75313000

Objets supplémentaires : 75313100.

Lieu d'exécution : port de Calais.

Code NUTS : -FRE12.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : garantie prévoyance pour le personnel non cadre de la SEPD.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : .

à compter du 1.e.r janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
paiement à 30 jours à compter de la date de réception de la facture en nos locaux.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Unité monétaire utilisée, l'euro.



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : garanties et capacités techniques et financières références professionnelles.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : tous documents permettant de vérifier l'habilitation ou l'agrément à exercer l'activité professionnelle concernée par le présent marché.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : 18 décembre 2017, à 12 heures.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 041217.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 décembre 2017.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit.

Correspondant : M. Hervé VERITE, 24 boulevard des Alliés, 62100 Calais, , tél. : 03-21-99-62-58, , courriel : herve.verite@portboullognecalais.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Société d'Exploitation des Ports du Détroit.

Correspondant : M. Guillaume FALEMPIN, 54 rue du quai de la Loire, 62100 Calais, , tél. : 03-21-46-29-64, , courriel : guillaume.falempin@portboullognecalais.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Société d'Exploitation des Ports du Détroit.

Correspondant : M. Hervé VERITE, 54 rue du quai de la Loire, 62100 Calais, , tél. : 03-21-99-62-58, , courriel : herve.verite@portboullognecalais.fr.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille, tél. : 03-59-54-23-42, télécopieur : 03-59-54-24-45.



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Lille 143 rue Jacquemars Giélée 59014 Lille, tél. : 03-20-63-13-00,
télécopieur : 03-20-63-13-47.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Société d'Exploitation des Ports du Déroit

Correspondant : M. Hervé VERITE, 54 rue du quai de la Loire, 62100 Calais, tél. : 03 21 99 62 58, courriel : herve.verite@portboulognecalais.fr

Objet du marché : Garantie prévoyance pour le personnel non cadre de la SEPD

Catégorie de services : 6a

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 75313000
- Objets complémentaires : 75313100

Lieu d'exécution et de livraison : Port de Calais

Type de procédure : Procédure adaptée

Date d'envoi à la publication : 05 décembre 2017

Informations rectificatives :

lire : La prestation a pour objet la garantie prévoyance pour le personnel non cadre des ports de Boulogne et Calais comprenant un effectif de 670 personnes. Elle concerne les 3 points essentiels ci après :

- garantie incapacité et invalidité
- garantie rente d'éducation
- garantie rente conjoint

Les pièces à joindre pour le dossier de candidatures et les types de garanties envisagés sont précisées dans la notice descriptive appel de candidatures qui peut être téléchargée à l'adresse suivante : <https://www.portboulognecalais.fr/fr/marches-publics>

GARANTIE PREVOYANCE

GARANTIE INCAPACITE / INVALIDITE

INCAPACITE

Intervention au 121^{ème} jour d'arrêt de travail continu

INVALIDITE

2^{ème} et 3^{ème} catégorie :

100 % du salaire (TA – TB) dans la limite du salaire net fiscal du participant sous déduction des indemnités journalières nettes de la Sécurité Sociale et sous réserve des conclusions du contrôle médical.

70 % du salaire (TA – TB) dans la limite du salaire net fiscal du participant pour le participant bénéficiant d'une pension d'invalidité sous déduction de la pension d'invalidité nette de la Sécurité Sociale et sous réserve des conclusions du contrôle médical.

GARANTIE RENTE D'EDUCATION

En cas de décès du salarié, versement d'une rente à titre temporaire :

- pour les enfants de moins de 21 ans
- ou quel que soit leur âge s'ils ouvrent droit à allocation d'éducation pour handicapés (ou serait susceptibles de la percevoir si leurs ressources ne dépassaient pas le plafond prévu par décret, à condition toutefois qu'elles restent inférieures au Smic) sous réserve que leur incapacité ait été reconnue avant 21 ans.
- Enfant né viable moins de 300 jours
- Enfants non confiés à votre garde pour lesquels vous êtes tenu judiciairement au versement d'une pension alimentaire.
- Enfants qui ont fait une déclaration de revenus séparée sous réserve des mêmes conditions d'âge et de ressources.
- Enfants à charge fiscalement de la personne avec qui vous vivez maritalement, sous réserve des mêmes conditions d'âge et de ressources.

2 % du salaire (TA – TB)

la rente est versée à titre viager pour les enfants bénéficiaires de l'une des allocations pour handicapées prévue par le code de la Sécurité Sociale. La rente est également versée à titre viager pour les enfants qui ne perçoivent pas cette allocation en raison du niveau de leurs ressources pour autant que leurs ressources ne dépassent pas le SMIC.
La rente serait doublée dans le cas où les enfants à charge deviendraient orphelins de père et de mère à la suite de votre décès ou en cas de décès postérieur du dernier parent non remarié et âgé de moins de 65 ans pour autant que la garantie Rente d'éducation ne soit pas suspendue ou résiliée.

GARANTIE RENTE DE CONJOINT

La garantie rente de conjoint a pour objet d'assurer en cas de décès, le versement immédiat d'une rente au bénéficiaire tel que défini ci-dessous.

- A votre conjoint non séparé judiciairement.
- A votre concubin (personne vivant maritalement avec vous sous le même toit depuis au moins deux ans au moment du décès sous réserve que ni vous, ni elle ne soyez mariés). La condition de durée de vie maritale est supprimée si un enfant est né de votre union ou si un Pacte Civil de Solidarité a été conclu entre vous et votre concubin.

Versement d'une rente temporaire immédiate lorsque votre conjoint ne peut prétendre immédiatement, mais seulement à effet différé, à la pension de réversion du régime de retraite complémentaire de l'ARRCO auquel vous étiez affilié.

Votre concubin est assimilé au conjoint pour l'application de ces dispositions. Ses droits sont examinés par référence aux conditions d'attribution de la pension de réversion au conjoint par le régime de retraite complémentaire de l'ARRCO.

Votre conjoint survivant peut opter, à la place de la rente de conjoint, pour le versement à son profit d'un capital égal à :
En l'absence de conjoint ou si votre conjoint survivant peut prétendre à la réversion du régime complémentaire ARRCO auquel vous étiez affilié, la garantie capital décès ne s'applique pas.

10 % du salaire (TA – TB)

50 % du salaire (TA – TB)